



Païement d'une retraite après deces

Par **jojoles**, le **12/04/2008** à **17:57**

ma mère est décédée le 25 décembre 2005, les différents organismes de retraite ont été prévenus dans les jours qui ont suivis, il lui à été versé au 1er janvier et au 1er avril la somme de 79.16€ soit 158.32€, mon père étant encore en vie à cette époque la somme est arrivée sur son compte, mon père est à son tour décédé le 3 juin 2006, je suis donc devenue la seule héritière, et c'est seulement en novembre 2007 que cet organisme me réclame les sommes trop perçues, n'y à t'il pas vraiment négligence de leur part et n'auraient t-ils pas dû réclamer cette somme beaucoup plus tôt
je vous remercie de m'éclairer à ce sujet

Par **Erwan**, le **12/04/2008** à **21:21**

Bjr,

il va falloir rembourser, l'action en répétition de l'indu (restitution) est valable trente ans.

Par **jojoles**, le **13/04/2008** à **04:55**

merci pour la réponse, je vais donc m'exécuter !
en attendant il y aurait du avoir une reversion pour mon père mais pas eu le temps de faire les papiers.